



R

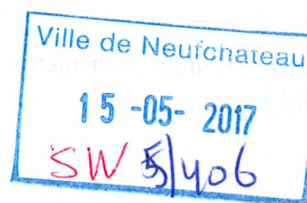


L-W1-L5

010541288500452621220034988469

197

Mesdames et Messieurs
Les Bourgmestre et Echevins
de et à
6840 NEUFCHATEAU



RECOMMANDÉ

Bruxelles, le 10 mai 2017

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2017

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'**Assemblée générale** des actionnaires du Holding communal S.A. – en liquidation, qui se tiendra le **mercredi 28 JUIN 2017** à 14h00 dans le **DIAMANT BRUSSELS CONFERENCE & BUSINESS CENTRE, Boulevard A. Reyers 80 à 1030 Bruxelles**, dont l'ordre du jour est joint à la présente.

Nous vous prions de trouver ci-joint :

- l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires du Holding Communal SA – en liquidation, qui se tiendra le 28 juin 2017 ;
- les comptes annuels pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 ;
- le rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016, incluant la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée ;
- le rapport de contrôle du commissaire du Holding Communal SA – en liquidation pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 ;
- le formulaire de procuration.

Attention: Conformément à la réglementation légale en la matière, tous les points de l'ordre du jour sont communiqués à titre purement indicatif lors de l'Assemblée Générale. Ils ne seront donc soumis à aucun vote.

Veillez nous faire parvenir la procuration ci-jointe dûment complétée et signée au plus tard pour le 21 juin 2017 à l'adresse suivante : Holding Communal SA – en liquidation, Avenue Des Arts 56 B4C, 1000 Bruxelles.¹

¹L'article 17 des statuts stipule que : « les représentants des actionnaires doivent faire parvenir leur procuration au siège social cinq jours au moins avant l'assemblée. »

La procuration ci-jointe doit donc nous parvenir au plus tard pour le **21 juin 2017**. Il serait cependant souhaitable qu'elle nous parvienne déjà avant cette date.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
HOLDING COMMUNAL SA - EN LIQUIDATION
LE 28 JUIN 2017

1. Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016
2. Examen des comptes annuels pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 par les liquidateurs
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée.
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016
5. Questions